



DEPRESSION NERVEUSE ET LICENCIEMENT

Par **GADWYNE**, le **06/10/2010** à **09:32**

Bonjour,

J'ai un poste de responsabilité dans l'une des filiales d'un important groupe.

Je viens d'être mis en arrêt maladie pour dépression suite à un entretien d'évaluation.

Le bruit court que certains licenciement sont envisagés, peut-être donc le mien, je voudrais donc savoir :

- s'il peuvent me licencier en cours d'arrêt maladie,
- si il prennent comme excuse la désorganisation du poste, quel est le délais pour constater cette désorganisation.

merci

Par **Paul PERUISSET**, le **06/10/2010** à **10:15**

Bonjour,

Si certains licenciements sont envisagés, il ne peut s'agir que de licenciements pour motif économique.

Que vous soyez en arrêt de travail pour maladie ne change rien.

L'employeur peut vous licencier pour ce motif économique, si votre poste est supprimé par exemple.

Cordialement
Paul PÉRUISSET

Par **frisquette**, le **07/10/2010** à **23:29**

C'est vrai, par contre tant que vous êtes en arrêt maladie, il ne peut pas vous licencier, il faut que vous ayez repris votre activité au moins un jour pour procéder à la rupture du contrat. Et si vous êtes prolongé, il doit attendre la fin de la prolongation.

Par **P.M.**, le **07/10/2010** à **23:37**

Bonjour,

L'employeur peut procéder au licenciement même pendant un arrêt maladie si elle n'est pas professionnelle ou suite à un accident de travail...

Par ailleurs, un licenciement pour désorganisation de l'entreprise ne peut pas avoir lieu juste après le début d'un arrêt maladie, certaines Conventions Collectives fixent un délai minimum...

Par **symptomesdepression**, le **17/04/2013 à 22:54**

Bonjour,

Pour ceux que cela intéresse, j'ai créé un site qui rassemble tous les symptômes de la depression ainsi que ses principaux traitements et modes de prévention.

N'hésitez pas à faire un tour : <http://www.symptomesdepression.com>

Belle journée,

Par **P.M.**, le **06/07/2016 à 18:06**

Bonjour tout d'abord,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...